**Communiqué de presse du 9 février 2024 : Réaction du président du Conseil départemental de la Dordogne Germinal Peiro à la disparition de Robert Badinter.**

« Avec la disparition de Robert Badinter, c'est une page de notre histoire qui se tourne. Par sa hauteur de vue, par son éloquence, par ses combats, notamment contre la peine de mort dont il fut l'artisan de l'abolition, contre les discriminations qui frappaient les homosexuels, contre l'antisémitisme, l'homme a marqué la vie politique et sociale de notre pays. Courage, sincérité, fidélité à ses convictions, persévérance dans l'action, sont les autres mots qui me viennent à l'esprit pour définir Robert Badinter. Toute sa vie, il se sera engagé en faveur de la dignité humaine, pour les droits et les libertés, que ce soit comme avocat, comme garde des Sceaux et ministre de la Justice de François Mitterand ou en tant que président du Conseil constitutionnel, de 1986 à 1995. Il mena ses combats avec force et ardeur, n'hésitant pas à aller à contre-courant de l'opinion majoritaire. Je n'oublie pas qu'il fut ainsi le ministre le plus détesté du gouvernement au début des années 80, avant de susciter, au soir de sa vie, l'admiration du plus grand nombre de nos compatriotes. J'ai eu le privilège de rencontrer cet homme à l'esprit brillant à plusieurs reprises. Je me souviens notamment d'un rassemblement d'élus socialistes, il y a un peu plus de 20 ans, devant lesquels il avait retracé l'histoire de la loi d'abolition. La justesse de son propos en faveur de la vie humaine avait profondément ému tout son auditoire. C'est aujourd'hui à l'homme de convictions, épris de justice, que je rends hommage ». **G. Peiro**

---

---

**Communiqué du 4 décembre 2023. L'assemblée générale de l'association CARP (Chemins de l'Art Rupestre et de la Préhistoire), qui regroupe plus de 160 sites d'art rupestre en Europe, s'est déroulée vendredi 1er décembre 2023 à Vila Nova de Foz Côa au Portugal**, sous la présidence de Germinal Peiro. En préambule, le 25e anniversaire de l'inscription à l'UNESCO de la Vallée du Côa a été célébré. Cela a été l'occasion de mettre en

perspective deux sites classés au Patrimoine mondial de l'Unesco : la Vallée du Côa et la Vallée de la Vezère. Cette dernière a été inscrite au patrimoine mondial de l'Unesco en 1979, soit presque 20 ans avant le classement de la Vallée du Côa. En Dordogne, ce classement UNESCO de la Vallée de la Vézère a été un formidable vecteur d'opportunités pour la protection et la conservation des sites d'art rupestre et, au-delà pour leur valorisation et la diffusion des connaissances. Germinal Peiro a également insisté sur la plus-value qu'apportent des réseaux comme celui de CARP qui donnent plus de visibilité aux territoires et aux politiques publiques locales menées dans le cadre de la conservation du patrimoine pariétal. Il a ainsi salué le partenariat historique qui unit Foz Côa et la Dordogne depuis plusieurs années. Les différentes institutions présentes au Portugal ont été invitées à lancer des programmes d'échanges et de partenariats, comme ceux initiés dans le cadre du programme de coopération décentralisée qui unit l'Espagne, le Portugal et la Dordogne.
Une quarantaine de partenaires a pris part à l'assemblée générale de CARP, avec principalement à l'ordre du jour : l'examen et la validation de l'adhésion de nouveaux partenaires au réseau. Quatre nouvelles candidatures ont été examinées : la ville de Puente Viesgo (Espagne), la ville de Heelin (Espagne), le ministère de la Culture d'Arménie et les Iles Canaries (Espagne). L'ensemble de ces candidatures a été retenu, ce qui porte à 47 le nombre de partenaires inscrits au Réseau CARP pour 9 pays représentés, soit le plus grand des réseaux d'itinéraires culturels du Conseil de l'Europe.

---

---

**Communiqué du 16 novembre 2023** :

**Le Département de la Dordogne et les filières de qualité origine Périgord présents sur le Salon du Livre gourmand de Périgueux**

"Le Festival du livre gourmand de Périgueux , rendez-vous annuel du livre de gastronomie en France, se déroule les 17, 18 et 19 novembre. Durant trois jours, le public pourra se nourrir de rencontres, débats, démonstrations culinaires, et dédicaces autour d'une centaine d'auteurs, chefs et spécialistes des questions culinaires. Cet événement incontournable pour les amoureux du livre et de la gastronomie sera également l'occasion de valoriser les bonnes pratiques alimentaires et de promouvoir les producteurs locaux.
Partenaire du festival, le Conseil départemental de la Dordogne sera présent durant trois jours sur son stand où il proposera des animations en lien avec sa politique du « bio, local et fait maison » dans la restauration collective, et en lien avec son action en faveur des filières de qualité.
Les filières bénéficiant d'un signe officiel de qualité et/ou d'origine Périgord, regroupées sous la marque collective Périgord Attitude : la Noix du Périgord AOP, le Canard à Foie Gras du Périgord IGP, le Poulet, Poularde, Chapon du Périgord IGP, la Fraise du Périgord IGP, l'Agneau du Périgord IGP, le Marron Label Rouge, les Vins de Bergerac et Duras et ses 10 AOP et la filière Cèpes du Périgord, seront également présentes pour des animations et des dégustations.
Vendredi, toute la journée, des ateliers de dégustations à destination des scolaires seront proposés sur le stand avec, au programme, une découverte des saveurs des produits, leurs atouts nutritionnels, leurs modes de production, etc. A 10h, la filière poulet, à 14h, la filière châtaigne et à 15h, la filière noix. De 17h à 19h, à l'occasion de l'inauguration officielle du Festival, les Vins de Bergerac proposeront une séance de dégustation.
Samedi et dimanche, le public pourra retrouver les différentes filières qualité et origine Périgord sur le stand du Département. Samedi à 10h30, Germinal Peiro et Serge Added seront présent pour une séance de dédicace de leur livre « Plat de Résistance, soigner les cantines pour réparer le monde ».
A noter enfin qu'en préambule du Festival, le Département organise jeudi soir une soirée de présentation du projet départemental de transition alimentaire « 100% bio, local, fait maison et de saison » conduit dans les collèges publics de Dordogne en présence d'Olivier Roellinger, Chef cuisinier et des chefs d'établissement des collèges".

---

---

**Communiqué du 16 octobre 2023. Le Département de la Dordogne réagit aux événements au Proche-Orient et rend hommage au professeur assassiné à Arras.**

"Depuis que le groupe terroriste du Hamas a lancé une attaque aveugle, massive et d'une violence inédite contre le peuple israélien, l'horreur absolue s'est abattue au Proche-Orient. Dans ce contexte, les élus du Conseil départemental de la Dordogne, animés par les valeurs d'humanisme, de fraternité et de pacifisme, tiennent à condamner fermement ces actes atroces

qui ont coûté la vie à des milliers de victimes, parmi lesquels de nombreux enfants. Ils adressent toute leur compassion aux victimes et aux familles endeuillées par ce drame. La France et l'Europe doivent travailler ensemble afin de faire respecter les résolutions de l'ONU et d'obtenir dans un premier temps la libération immédiate de tous les otages israéliens détenus par le Hamas. Le blocus de Gaza doit quant à lui être levé dans les plus brefs délais. La garantie de la sécurité de l'Etat d'Israël et la reconnaissance de l'Etat de la Palestine, indépendant, démocratique et souverain, dans les frontières de 1967, avec Jérusalem-est comme capitale, constituent deux nécessités indissociables. C'est ainsi, et seulement ainsi, que le chemin d'une paix juste et durable pourra être tracé pour les deux peuples".

"Les élus du Département ont également tenu à apporter leur soutien plein et entier à l'ensemble de la communauté éducative de notre pays, choquée et meurtrie par l'assassinat par un fondamentaliste islamiste de M. Dominique BERNARD, le 13 octobre dernier, dans son lycée d'Arras. Ils ont, en sa mémoire, respecté une minute de silence en ouverture de la réunion de la Commission permanente qui se tenait à Périgueux ce lundi 16 octobre 2023 après-midi".

---

---

**Suite à la disparition à l'ancien conseiller général et maire de Montignac, Jacques Cabanel**, le président du Département Germinal Peiro lui rend hommage ce samedi 30 septembre 2023 à 16h... :

« C'est avec une immense tristesse que j'ai appris ce matin la disparition de mon ami Jacques Cabanel. Jacky, comme tout le monde l'appelait, était un homme profondément humaniste, très attaché à la laïcité et aux valeurs de la République. Maire socialiste de Montignac de mai 1972 à mars 2001, puis conseiller général du canton de Montignac de 2004 à 2015, il a marqué de son empreinte son territoire. Il œuvra à la modernisation de la commune, à son rayonnement et fut un fervent défenseur de son développement culturel, notamment en accompagnant l'ouverture du fac-similé de Lascaux au début des années 1980 et en soutenant le festival international du folklore de Montignac, l'un des plus réputés de France. La passion qu'il vouait à son métier d'instituteur, son goût pour la transmission des savoirs et pour l'art - il était lui-même artiste et s'adonnait à la peinture - ont également marqué des générations d'écoliers. J'adresse mes condoléances les plus sincères et les plus amicales à sa famille, à ses proches et à ses nombreux amis, mais aussi à l'ensemble des Montignacois qui perdent aujourd'hui l'une de leurs plus attachantes personnalités et l'un de leurs plus dévoués serviteurs ».

**Communiqué du 6 septembre 2023. Budget participatif saison 4 : les Périgourdins invités à voter** pour leurs projets préférés parmi 177 idées proposées jusqu'au 22 octobre : 9 sur le Terrassonnais, 5 sur le haut-Périgord noir, 10 sur la vallée de l'Homme, 5 sur Isle-Loue-Auvézère... 1 projet jeune -18 ans à Thenon et 1 sur Isle-Loue-Auvézère. Tous les habitants du département de la Dordogne à partir de 8 ans peuvent voter, une seule fois, par internet ou papier. Top départ le 18 septembre. Chaque bulletin doit comporter entre 3 et 6 projets.

Initié en 2019, le budget participatif Dordogne-Périgord est un dispositif qui s'inscrit dans la volonté de la majorité départementale de développer la démocratie participative. Il permet de donner la possibilité aux Périgourdins de participer eux-mêmes à l'élaboration d'une partie du budget d'investissement de leur département. Les trois premières éditions ont permis l'aboutissement de 260 projets qui montrent le dynamisme de la vie citoyenne et associative qui existe en Dordogne. Cette année, il est possible de voter soit en ligne, soit sur sous format papier dans toutes les mairies du département et lors du passage de la caravane du budget participatif sur les marchés de Dordogne. Cela permet de répondre ainsi à une demande forte qui permet au plus grand nombre de participer à cette démarche. Au total, plus de 250 idées ont été déposées pour la quatrième édition du Budget participatif, preuve que les Périgourdins se sont appropriés cette forme de démocratie participative. A partir du lundi 18 septembre, le quatrième Budget participatif entre dans une nouvelle phase, décisive, celle du vote. Après le dépôt des idées en de mars à mai, puis leur validation par la commission citoyenne cet été, les Périgourdins sont invités à voter pour leurs projets préférés. Culture, patrimoine, solidarité, numérique, mobilité, sport et à destination de toutes les générations, au total, 177 projets sont soumis au vote. Ils ont jusqu'au 22 octobre pour s'exprimer. Charge désormais aux porteurs de projets de faire campagne pour défendre leur idée. Dans le même temps, tous les habitants du département à partir de 8 ans peuvent voter (une seule fois, par internet ou papier) :
- Soit en ligne sur la plateforme https://budgetparticipatif.dordogne.fr . Pour cela, il faut créer un compte personnel pour pouvoir accéder au vote. Chaque compte personnel ne peut voter qu'une seule fois. Les personnes ayant créé un compte les années précédentes peuvent le retrouver en se connectant à leur espace personnel (« Mon espace »). Il est possible de réinitialiser son mot de passe avec son adresse mail.
- Soit en déposant son bulletin dans une urne à disposition en mairie ou sur le parcours de la caravane du budget participatif. Les bulletins comportant moins de 3 projets et plus de 6 projets ne seront pas retenus.
Le dépouillement aura lieu dans la semaine du 6 novembre. Les projets retenus seront rendus publics lors de la soirée des lauréats qui se déroulera le vendredi 10 novembre à partir de

18h30 dans les grands salons de la Préfecture. Pour mémoire, le Budget participatif c'est une enveloppe de 500.000 euros, dont 50 000 euros pour les projets portés par des jeunes de moins de 20 ans. Au moins trois projets en tête sur chaque canton seront retenus dans la limite de 6.000 euros par projet. Les Périgourdins peuvent voter pour trois à six projets. Le troisième Budget participatif avait récompensé 99 lauréats qui avaient été désignés par les 21.150 citoyens ayant pris part au vote par voie numérique uniquement. Calendrier de la caravane du Budget participatif sur les marchés... à noter parmi les dates proposées :
mardi 26 septembre : Thenon
mercredi 27 septembre : Montignac-Lascaux
vendredi 29 septembre : Le Buisson-de-Cadouin
dimanche 1er octobre : Saint-Cyprien
mardi 3 octobre : Le Bugue
jeudi 5 octobre : Terrasson-Lavilledieu
dimanche 8 octobre : Saint-Geniès
mercredi 11 octobre : Périgueux
jeudi 12 octobre : Excideuil
dimanche 15 octobre : Rouffignac-Saint-Cernin
mercredi 18 octobre : Sarlat
Samedi 21 octobre : Pays de Belvès

**Communiqué du 4 juillet 2023** à propos de l'affaire de Beynac :

"Le Conseil départemental prend acte du jugement rendu ce jour par la Cour administrative d'appel de Bordeaux le condamnant à verser, d'une part, 163.000 euros à la société privée américaine Newell, à Madame Newell, à Monsieur D'Eaubonne et à Monsieur et Madame Quaillet, d'autre part, 163.000 euros à l'association La Demeure Historique et, enfin, 163.000 euros à l'Association de Défense de la Vallée de la Dordogne et à la SEPANSO Dordogne. Le Département se conformera à ce jugement, comme il s'est toujours conformé aux décisions rendues par la justice administrative. A cet égard, il estime pour le moins incongru que la liquidation de ces astreintes soit notamment fléchée vers des associations qui n'avaient pas hésité à soutenir et à encourager des actions illicites effectuées par des zadistes afin d'empêcher des aménagements alors dûment autorisés par l'Etat.

Lors de l'audience du 20 juin dernier, le Conseil départemental avait expliqué avoir engagé l'ensemble des démarches administratives nécessaires mais ne pas être en capacité d'exécuter l'obligation d'engager des travaux de démolition dans le délai qui lui était imparti, notamment pour des raisons de procédure et de contraintes calendaires. Le Département regrette surtout que, dans pareilles circonstances, une application strictement mécanique du droit ait été privilégiée au détriment d'une approche plus pragmatique. Il regrette ainsi que sa demande de suspendre le versement des astreintes et d'y surseoir, dans l'attente de la décision de l'Etat concernant le nouveau projet déposé par la collectivité de création d'une boucle multimodale dans la vallée de la Dordogne, n'ait pas été reçue favorablement à ce stade. Ce nouveau projet, établi en lien avec les collectivités locales concernées, permettrait en effet de régler les problèmes de sécurité majeurs – qui restent prégnants –, de rouvrir la gare de Castelnaud-Fayrac et de créer des infrastructures de déplacement doux préservant le développement de ce territoire et favorisant la transition écologique. Il permettrait en outre d'éviter le gaspillage de 40 millions d'euros d'argent public en réutilisant les ouvrages déjà construits.

Le Département n'a jamais cherché à se soustraire aux décisions de justice. En revanche, il cherche de manière constante à agir en faveur de l'intérêt général et, pour ce faire, à obtenir simplement des instances judiciaires administratives les délais permettant d'aller au bout des procédures en cours. Il attend désormais le soutien formel de l'Etat quant au nouveau projet déposé qui, seul, permettra de trouver une issue favorable à une situation que les élus et citoyens périgourdins considèrent aujourd'hui comme une aberration absolue".

**Elevage bovin : la Cour des Comptes se trompe de cible... et d'analyse**

(Communiqué de presse du 31 mai 2023).

"La Cour des Comptes a publié son rapport d'observations définitives sur les soutiens publics aux éleveurs bovins. Ses conclusions suscitent une vague d'indignation légitime au sein du monde agricole. **Solidaire d'une profession en difficulté, Germinal Peiro, président du Département, dénonce une analyse écologiquement inappropriée, économiquement dangereuse et socialement inacceptable.** En désignant les éleveurs comme boucs émissaires faciles pour masquer l'inaction climatique qui caractérise les politiques publiques, la Cour des Comptes se trompe non seulement de cible, mais aussi d'analyse. Les enjeux écologiques de l'élevage bovin ne peuvent en effet être mesurés sur le seul critère des émissions de méthane ! A ce sujet, Germinal Peiro tient à réaffirmer le bien fondé de sa stratégie de relocalisation de l'agriculture. Ce mode de développement endogène de notre économie repose en partie sur l'élevage extensif, qui est un acteur indispensable pour l'aménagement durable de nos territoires. Il structure nos paysages grâce au développement des prairies et des rotations des cultures, qui constituent des réservoirs de biodiversité positifs en matière de stockage du carbone.

Il convient également de bien mesurer l'impact économique de l'intérêt agro-écologique de l'utilisation des fumiers issus de l'élevage bovin. Ses apports d'humus, d'azote et d'oligo-éléments contribuent à la restauration de la qualité des terres et à la bonne croissance des végétaux. Ils favorisent des apports de fraîcheur pour les terres agricoles soumises aux pics de chaleur. Ils permettent aussi de réduire la dépendance des éleveurs vis-à-vis des industries chimiques d'engrais.

Le soutien public à l'élevage est une condition indispensable pour garantir notre souveraineté alimentaire. **Au moment où notre balance commerciale se détériore, vouloir ainsi encourager la diminution du nombre de bovins constitue une aberration économique.** Comment accepter que le cheptel bovin se soit réduit de 10% en 6 ans alors que nos

importations de viande bovine ont augmenté de 24% en 2022 ? Poursuivre dans cette stratégie conduit à multiplier les déplacements carbonés qu'exige la réalité de ces échanges commerciaux. Germinal Peiro tient enfin à témoigner de son indignation quant aux conséquences sociales des conclusions de la Cour des Comptes. Considérant les intérêts écologiques et économiques de l'élevage bovin, il est aussi injuste qu'inacceptable de vouloir « réorienter » cette filière « vers d'autres systèmes de production » ou de préconiser que les éleveurs puissent « changer d'orientation professionnelle ». Alors que plus d'un quart des allocataires agricoles du Revenu de Solidarité Active en Dordogne sont issus des élevages bovins, considérer que les soutiens publics aux éleveurs sont trop importants est une insulte à ces 150 exploitations dans la difficulté. Il est aujourd'hui temps de bannir ce type de discours et d'agir concrètement pour garantir un droit à l'avenir pour l'élevage français, qui concilie qualité alimentaire et exigence environnementale".

---

---

4e Trophées du développement durable Dordogne-Périgord : l'appel à candidatures est lancé *(communiqué du 30 mars 2023)*

Depuis de nombreuses années, le Conseil départemental de la Dordogne s'engage en faveur de l'excellence environnementale en montrant l'exemple, dans son fonctionnement, et au travers des politiques déployées. La Maison numérique de la Biodiversité ou bien l'approvisionnement en produits bio et locaux dans la restauration collective, avec notamment 9 collèges labellisés 100% bio (17 d'ici la fin de l'année), en sont des exemples concrets.

Depuis 2020, il ambitionne également de favoriser l'action des acteurs locaux et de créer une dynamique collective sur le territoire. Il met à l'honneur les acteurs périgourdins qui s'investissent sur les champs du développement durable en les mettant en lumière grâce aux trophées du développement durable Dordogne Périgord.

La quatrième édition des Trophées du Développement Durable sera lancée lundi 3 avril. Ces trophées permettent d'identifier les acteurs engagés en matière de développement durable et de valoriser leurs actions. Ils offrent ainsi un terreau propice aux bonnes pratiques du développement durable sur notre territoire.

Pour cette nouvelle édition, le Département propose :
- Un prix par catégorie d'acteur, soit cinq prix : entreprises, associations, collectivités, écoles élémentaires, collèges.
- Un prix par thématique, soit cinq prix : production et consommation durables, préservation de l'environnement et de la biodiversité, lien social et solidarité, bien-être et loisirs, résilience et lutte contre le changement climatique.
En outre, « un prix du public » permettra aux citoyens de voter pour une initiative qui a retenu leur attention dans l'ensemble des actions.

Les porteurs d'initiatives et de projets sont invités à participer à ces trophées en déposant un dossier du 3 avril au 3 septembre 2023 sur la plateforme : perigorddurable.dordogne.fr. Un jury composé d'élus départementaux, de représentants de l'administration départementale et d'experts statuera sur les lauréats de cette nouvelle édition. La remise des prix, se déroulera en octobre lors de la semaine européenne du développement durable.

En attendant la cérémonie de remise des prix, il est possible de consulter la carte collaborative « Partageons nos initiatives durables », qui recense et cartographie les initiatives durables des deux premières éditions au travers de fiches actions géo-référencées. Toutes les initiatives de la 4e édition seront intégrées à cette cartographie.

---

**Communiqué du 20 juin 2022. 3ème édition des Trophées du Développement Durable Dordogne Périgord**

Vos actions pour réduire notre impact sur la planète et limiter le réchauffement sont importantes !

Le 4 avril dernier, le Conseil départemental de la Dordogne a lancé la 3ème édition des Trophées du Développement Durable. Les deux premières éditions ont permis de valoriser plus de 70 actions et de mettre un coup de projecteur sur une vingtaine d'actions lauréates.

C'est en effet l'occasion de faire parler de vous, du travail que vous effectuez tout au long de l'année, et parfois depuis longtemps. Faites connaître ces actions qui peuvent être ponctuelles ou pérennes, qui participent à éveiller les consciences de nos concitoyens et les invitent à agir à leur tour.

Vos actions sont exemplaires, il est grand temps d'agir, de les partager afin qu'elles se diffusent sur tout le territoire !

C'est ce pourquoi le Département souhaite recenser et mettre en valeur vos initiatives afin de participer à sa mesure à une nécessaire transition écologique.

Alors n'hésitez pas, prenez un peu de temps pour déposer votre action, même non lauréate, celle-ci sera valorisée, notamment sur la cartographie « initiatives durables » .

Connectez-vous sur la plateforme : perigorddurable.dordogne.fr

Vous avez jusqu'au 4 septembre, mais nous vous invitons à le faire dès que possible, afin d'avoir le temps d'échanger.

Une question, une remarque, la Mission Développement Durable reste à votre disposition pour vous accompagner !

---

**Communiqué du 31 mai 2022. La RD66 à Peyzac-le-Moustier rouverte à la circulation.**

"La RD66 à Peyzac-le-Moustier va être rouverte à la circulation mercredi 1er juin dans la matinée. Celle-ci avait été fermée suite à la chute de blocs rocheux de plusieurs mètres cubes, le jeudi 28 novembre 2018, provenant de la falaise du Roque Pouget, propriété, pour partie, de M. Jean-Max Touron, exploitant du site troglodytique de la Roque Saint-Christophe. Suite aux préconisations du BRGM (Bureau de recherches géologiques et minières) diligenté par l'Etat, des travaux de mise en sécurité urgente avaient été réalisés par l'entreprise « Couleurs Périgord », à Vézac en février 2020, sous maîtrise d'ouvrage du propriétaire. La RD 66 était restée néanmoins fermée à la circulation en attendant le confortement définitif de la falaise, celui-ci relevant de la responsabilité des propriétaires du front rocheux instable.

Dans ce contexte, madame la sous-préfète de Sarlat, les services de l'Etat et les services du Conseil départemental de la Dordogne ont accompagné techniquement et administrativement M. Touron afin que l'opération puisse être mise en œuvre dans les meilleurs délais et ce, avant la saison estivale 2022. L'Etat et le Département ont ainsi pris en charge les études géotechniques de dimensionnement des confortements (réalisées par le bureau d'études GEOLITHE) et ont mobilisé l'ingénierie interne pour lever les contraintes préalables et notamment des obligations réglementaires environnementales. Les travaux de confortement définitif, constitués de purges, de clouages et de poses de grillages ont pu ainsi se dérouler du 2 au 31 mai 2022, par l'entreprise « Couleurs Périgord », sous maîtrise d'ouvrage de M. Touron.

Ces prestations ont fait l'objet d'une supervision d'exécution par ANTEA, à Mérignac, mandaté par le Département, afin de s'assurer de la conformité des travaux avec les préconisations techniques avant réouverture de la RD66 dans des conditions de sécurité suffisantes. Cette réouverture à la circulation doit se faire le 1er juin dans la matinée".

---

**Communiqué du 17 mai 2022 : commission permanente. "Le Département de la Dordogne confirme son rôle en faveur de l'attractivité du territoire.** La Commission permanente du Conseil départemental de la Dordogne s'est réunie le lundi 16 mai. 66 dossiers étaient inscrits à l'ordre du jour, parmi lesquels des dossiers d'aides à l'investissement et au développement économique, de promotion de la destination Dordogne-Périgord, ainsi que des aides au monde associatif, culturel et sportif, autant de vecteurs essentiels pour mailler et animer l'ensemble du territoire.

Economie. Six entreprises du secteur de l'agroalimentaire et trois entreprises du secteur du bois sont accompagnées dans la réalisation d'investissements matériels, pour un montant total de 85.583,75 € : la SAS Menuiserie Archambaud au Buisson-de-Cadouin, la Sarl Chambon & Laurent à Castelnaud-la-Chapelle, etc.. Le lancement d'un programme départemental Canard et oie du Périgord permettra de soutenir et de relancer cette filière avec sept actions : la lutte contre la propagation de l'Influenza aviaire dans un contexte d'urgence, le développement d'une autonomie territoriale en canetons et oisons, l'accompagnement fort des investissements en matière de biosécurité, l''accompagnement des investissements des exploitations ; le soutien et la dynamisation de l'expérimentation, l'innovation, la recherche et la formation afin de lutter durablement contre l'Influenza aviaire ; l'adaptation des structures d'abattage ;

l’accompagnement de la relance de la filière gras au travers d’une importante campagne de promotion et de communication.

Par ailleurs, 215.800 € seront consacrés à la réalisation de travaux d’amélioration du réseau routier départemental : la RD703E1 à Saint-Cyprien, le carrefour RD5/RD6 à Bassillac-et-Auberoche, la RD61 à Carlux, la RD5 à Cherveix-Cubas, la RD53 à Pays de Belvès, la RD4E3 à Bergerac, la RD9 à Saint-Seurin-de-Prats, la RD43 à Saint-Astier, et la RD703 à Beynac-et-Cazenac. Le Département soutient aussi l’opération « Eté Actif » sur les mois de juillet et août à hauteur de 55.000 €. Des subventions seront versées à hauteur de 189.120 € au bénéfice de 70 associations et clubs sportifs.

Pour renforcer la destination Dordogne-Périgord, un plan de communication prévoit des émissions TV ou des spots de promotion sur France Télévision, notamment sur France 3 où une édition de la « La carte aux trésors » sera consacrée au Périgord. Emission relancée en 2018 et animée par Cyril Féraud, « La carte aux trésors », est un jeu d’aventure qui part à la découverte du patrimoine français. Chaque émission est vue par plus de trois millions de téléspectateurs. Le tournage aurait lieu en 2023, la diffusion en 2024 et la rediffusion en 2025. Le Département participera financièrement au tournage à hauteur de 42.000 € HT. Enfin, 20.000 € iront à l’Ecole nationale supérieure des arts décoratifs (ENSAD) pour l’accompagner dans le développement de son programme « Design des Mondes Ruraux (Paris-Dordogne) » à Nontron. Il s’agit d’un programme d'étude (niveau post-master) en design, qui fonctionne à la fois comme une résidence, un environnement propice à la recherche et au développement de projets, un laboratoire (innovation sociale en design), un bureau d’études afin que le design puisse mettreen valeur le territoire.

**Communiqué du 15 avril 2022 : Villes et villages fleuris, 10 ans de mission pour accompagner le fleurissement de la Dordogne...**

Le Conseil départemental de la Dordogne a fait de l'excellence environnementale l'un des piliers sur lesquels il s'appuie pour développer sa politique. Cela se traduit de diverses manières : protection de la biodiversité, opération Rivières propres en Dordogne, Plan climat-énergie, promotion de l'économie circulaire, charte de l'arbre, charte Zéro pesticide, mise en place du fauchage raisonné sur les routes départementales ou encore la promotion du label national « Villes et villages fleuris » VVF, reconnu à travers les « fleurs » visibles sous les panneaux d'entrée de bourg. Fort de son expertise en matière de protection et de promotion de l'environnement, le Département de la Dordogne a souhaité accompagner les communes de Dordogne qui le voulaient en lançant, il y a 10 ans, la mission « Villes et villages fleuris ». Confiée au Pôle paysage et espaces verts, celle-ci propose trois niveaux d'accompagnement axés sur l'audit, et la délivrance de conseils et pistes en matière d'aménagements paysagers et de gestion des espaces verts. Cette mission permet aux communes de se préparer à l'obtention du label VVF. Et, au-delà, d'améliorer la qualité de vie des Périgourdins et l'attractivité du territoire à travers un environnement toujours mieux préservé.

10 ans après avoir été lancée, la mission VVF est un succès puisque pour cette édition 2022, 125 communes se sont engagées et 50 communes sont labellisées. En outre, la Dordogne est aujourd'hui reconnue « Département Fleuri » (label renouvelé pour cinq ans) pour l'exemplarité notamment de son accompagnement des communes pour l'obtention du label VVF. L'an dernier, le Pôle Paysage & Espaces Verts du Conseil départemental a réalisé 206 prestations auprès des communes. Le Conseil départemental encourage l'implication des communes qui s'engagent dans des démarches écoresponsables à travers l'obtention du label VVF en récompensant chaque année les initiatives remarquables à travers une cérémonie au cours de laquelle il remet des prix aux côtés de ses partenaires : Agence technique départementale, Conseil d'Architecture d'urbanisme et d'environnement, Comité départemental du tourisme, filière paysage, etc.

L'édition 2022 des prix « Villes et villages fleuris – fleurir le Périgord, déjà 10 ans ! » remet deux types de récompenses : les plus beaux sentiers autour des villes et villages fleuris (2e et 3e éditions) mis en valeur sous formes de guides de randonnées ; les initiatives remarquables. Cette année, 13 communes ont été sélectionnées pour la qualité d'une démarche remarquable sur leur territoire et ont été récompensées vendredi 15 avril. Il s'agit de : **Terrasson-Lavilledieu (3 fleurs)** , pour son concept de « ville-jardin » ; Périgueux (4 fleurs) pour ses serres municipales ; Saint-Pierre-de-Frugie (3 fleurs) pour sa démarche environnementale ; Saint-Cyr-les-Champagnes (2 fleurs) pour son verger communal créé autour de variétés anciennes de fruitiers ; **Condat-sur-Vézère** pour ses jardins partagés ; Brantôme (2 fleurs) pour la qualité de ses aménagements paysagers et sa collaboration avec l'association de réinsertion Alaije ; Saint-Aulaye-Puymangou (2 fleurs)

pour sa dynamique de territoire ; Saint-Sauveur-de-Bergerac (1 fleur) pour la participation citoyenne ;
**Daglan**
(3 fleurs) pour la valorisation territoriale en lien avec l'identité communale ;
Eglise-Neuve-de-Vergt (1 fleur) pour son action en faveur du développement territorial au service de la qualité de vie en collaboration avec les habitants ; Siorac-de-Ribérac (2 fleurs) pour la dynamique citoyenne et l'accueil des touristes ; Saint-Privat-en-Périgord (1 fleur) pour la gestion de l'eau pluviale ; Monpazier (2 fleurs) pour la mise en place de l'éco-pâturage sur les espaces communaux.

De nouvelles communes labellisées VVF... En Dordogne, 50 communes sont labellisées « Villes et villages fleuris » : 26 communes 1 fleur, 16 communes 2 fleurs, 7 communes 3 fleurs et une commune 4 fleurs. L'an dernier, le jury régional VVF a attribué 8 nouvelles fleurs en Dordogne. Quatre nouvelles communes ont été labellisées 1 fleur : Eglise-Neuve-de-Vergt, **Nad aillac**
, Saint-Privat-en-Périgord et Port Sainte-Foy. Trois communes ont obtenu une deuxième fleur : Cadouin, Saint-Michel-de-Montaigne et Saint-Sauveur, tandis que
**Daglan a décroché sa troisième fleur**
. Cette année, outre les 10 ans d'animation « Villes et Villages Fleuris » menés par le Pôle Paysage & Espaces Verts du Conseil départemental,
**la commune de Terrasson-Lavilledieu va tenter de décrocher une quatrième fleur.**
De son côté, la ville de Périgueux fêtera ses 20 années au plus haut niveau de labellisation « Villes et Villages Fleuris » (4 fleurs).

---

**Communiqué du 21 mars 2022 : Commission permanente, un effort massif pour soutenir les acteurs du développement économique, de l'habitat, du sport, du tourisme et de la culture...** 109 dossiers étaient inscrits à l'ordre du jour, parmi lesquels des dossiers d'aides à l'investissement et au développement économique, ainsi que des aides au monde associatif, culturel et sportif, autant de vecteurs essentiels pour mailler et animer l'ensemble du territoire. Une enveloppe de plus de 1M€ pour dynamiser le tissu économique... 458.868,37 € de subventions seront répartis entre onze entreprises du secteur de l'agroalimentaire et trois entreprises du secteur du bois, dont la chocolaterie Joseph à Boulazac (36.000€), et la SAS La Truffe Périgourdine à Bergerac (70.988,30€). C'est aussi un soutien aux investissements dans les exploitations agricoles. 439.349 € sont attribués à 148 dossiers dont 16 projets de promotion et d'organisation de circuits courts. Du côté de l' Habitat, plus de 4.000 propriétaires occupants sont accompagnés, soit une subvention d'un montant global de 25.500€ au titre de l'aide départementale à l'amélioration de l'habitat à 51 propriétaires occupants qui réalisent des travaux d'amélioration de leur habitation. Mais aussi, dans le cadre du dispositif des aides du

Plan de relance de l’économie en faveur de l’habitat, 111 nouveaux dossiers se sont vus accorder une enveloppe globale de 205.529,04 €. Dans le domaine du
sport
, la Dordogne compte plus de 88.000 licenciés sportifs et 1.200 associations. Le Conseil départemental de Dordogne a souhaité apporter son soutien aux partenaires associatifs dans l’exercice de leurs missions d’éducation, d’animation, de santé, de promotion mais aussi de performances sportives. 653.492,50€ sont attribués aux 19 clubs de niveau national, à 5 sections multi-sports et à la réalisation de 4 manifestations sportives. Du côté du
tourisme
, le Comité départemental du tourisme reçoit une subvention de 1.378.650 € pour mettre en œuvre un plan d’action renforcé de développement, de communication et de commercialisation de l'offre touristique, notamment une campagne de communication télévisuelle sur France 2 et France 5 du 15 mai au 1er juin pour promouvoir les filières, sites touristiques et la gastronomie à travers le spot « Venez vivre le Périgord ». Une campagne TV sera aussi conduite sur la première quinzaine d’avril TV sur BFM Paris /Lyon/Lille (396 diffusions) et BFM Bordeaux/Toulouse (campagne digitale) pour la promotion de l’événement « Châteaux en fête », qui se déroulera du 16 avril au 1er mai. L’opération « Terra Aventura, geocaching made in Nouvelle-Aquitaine » 2022 sera également soutenue. Sept parcours ont été réalisés l’an dernier. Cinq nouveaux parcours doivent voir le jour en 2022 : Abjat-sur-Bandiat, Bergerac, Bourdeilles, Grignols et Montpon-Ménestérol. Du côté de la
culture
, une enveloppe de 175.500€ est attribuée dont 97.500€ au profit de 14 associations et 78.000€ pour accompagner l’organisation de 9 manifestations. Côté santé, la reconstruction du centre médico-social de Saint-Astier au cours du deuxième trimestre 2022, pour une réception en janvier 2024.

**Réaction du président Germinal Peiro à l’invasion de l’Ukraine par la Russie... Communiqué du 25 février 2022.**

« L’attaque lancée il y a vingt-quatre heures par Vladimir Poutine contre l’Ukraine plonge l’Europe et le monde dans une situation effroyable et inédite depuis de nombreuses décennies. L’Ukraine est un pays qui avait réussi, au terme d’une histoire difficile, à trouver le chemin de la liberté et de l’indépendance. J’avais participé, en mai 2014, en tant que parlementaire et pour le compte de l'Organisation de Sécurité et de Coopération en Europe (OSCE), avec mon collègue

député Michel Voisin, à une mission de contrôle des élections présidentielles organisées par le Président ukrainien par intérim, Oleksandre Tourtchinov, quelques semaines après l'invasion de la Crimée par les troupes russes, déjà décidée par Vladimir Poutine. A cette occasion, j'avais pu mesurer la soif de démocratie et de paix du peuple ukrainien. Huit ans plus tard, le régime au pouvoir en Russie a décidé, de la façon la plus brutale qui soit, sous de faux prétextes et au mépris total du droit international, de mettre un terme à cette aspiration à la liberté. L'ampleur des sanctions politiques et économiques qui seront décidées, à l'échelle mondiale, à l'encontre de Moscou doit être à la hauteur de la gravité de l'agression militaire en cours. Si la condamnation unanime de cette agression et les mesures concrètes qui l'accompagnent constituent une réaction indispensable, le constat est là : la paix en Europe est un combat sans cesse renouvelé. A cet égard, la mise en garde solennelle de François Mitterrand lors de son dernier discours devant le Parlement européen, il y a près de trente ans, se trouve hélas de nouveau d'actualité : « le nationalisme, c'est la guerre ». Je tiens à exprimer aujourd'hui la solidarité la plus totale des Périgourdins au peuple ukrainien. Qu'il sache que nous nous tenons à ses côtés dans l'épreuve qu'il traverse et que la Dordogne, terre d'accueil, de tolérance et de résistance, est prête à lui accorder son aide afin de faire vivre les valeurs de liberté et de fraternité ».

**Germinal Peiro**

---

**Pour une gestion concertée de la Dronne amont, rivière remarquable de Dordogne, communiqué de presse du 20 janvier 2022...**

Le Parc naturel régional Périgord Limousin, le Syndicat mixte de rivières du bassin de la Dronne et l'Etablissement public territorial du Bassin de la Dordogne EPIDOR ont signé une convention cadre de partenariat relative à la gestion des milieux aquatiques et à la prévention des inondations du Bassin de la Haute-Dronne, le jeudi 20 janvier 2022. A travers cette convention, les trois partenaires officialisent leur ambition commune de trouver un équilibre entre la protection des milieux aquatiques et la satisfaction des usages. Les rivières constituent l'un des éléments majeurs du patrimoine naturel, paysager et culturel du département de la Dordogne. La Dronne prend sa source en Haute-Vienne, à Bussière- Galant, et s'écoule sur 200 km à travers prairies, landes, forêt et cultures, avant de rencontrer l'Isle à hauteur de Coutras en Gironde. Cette rivière majestueuse, qui appartient au bassin de la Dordogne reconnu Réserve de biosphère par l'Unesco, est remarquable par sa nature encore préservée et accueille des espèces protégées au niveau européen comme le Vison d'Europe, l'Anguille européenne ou

encore la Grande mulette. Elle héberge également la plus importante population de moules perlières de France, véritable bio-indicateur de la qualité de l'eau.

Sur sa partie amont, des sources jusqu'à Brantôme, plusieurs acteurs travaillent à la préservation de la Dronne et collaborent pour mettre en œuvre des actions de restauration et de protection des milieux aquatiques. Ces acteurs sont le Syndicat de Rivières du Bassin de la Dronne (SRBD), le Parc naturel régional Périgord-Limousin (PNRPL) et l'Etablissement Public Territorial du bassin de la Dordogne (EPIDOR). La signature d'une convention, le 20 janvier, fixe les modalités de cette collaboration et les engagements de chacun de ces acteurs.

Cette convention de partenariat, signée pour 5 ans, précise notamment les possibilités d'intervention de chaque acteur dans le cadre de la compétence « Gestion de l'Eau, des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations » (GEMAPI). Sur le bassin de la Dronne, cette compétence, portée par les communautés de communes, a été transférée pour le territoire Dronne-Belle au SRBD. Plus en amont, le PNR réforme ses statuts pour permettre aux communautés de communes Périgord-Limousin, Périgord-Nontronnais et Pays de Nexon - Mont de Châlus de lui transférer leur compétence GEMAPI. EPIDOR, établissement public de bassin et animateur du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eau (SAGE) Isle-Dronne, coordonne la gestion équilibrée de la ressource en eau à l'échelle du bassin versant et assure l'intégration des actions du Programme de travaux prévues par le SRBD et le PNR dans le cadre du SAGE Isle-Dronne. Cette convention permettra également d'assurer la cohérence des actions et de leur mise en œuvre, notamment sur la restauration de la continuité écologique et des milieux aquatiques et l'amélioration de la qualité de la ressource en eau.

---

**Réaction du président du Conseil départemental Germinal Peiro suite à la disparition de Gilles Delluc :**

"C'est avec beaucoup de tristesse que j'ai appris la disparition de Gilles Delluc. Médecin de profession, il a longtemps exercé au sein du centre hospitalier de Périgueux, contribuant en particulier à en faire un établissement reconnu en matière d'endocrinologie et de diabétologie. Au-delà de son parcours professionnel, c'est pour sa passion de la préhistoire et de l'art paléolithique qu'il était plus particulièrement connu, en Dordogne et bien au-delà. Aux côtés de sa femme Brigitte, avec laquelle il a mené l'essentiel de ses recherches et à qui j'adresse aujourd'hui mes plus sincères condoléances, il a étudié avec rigueur et de façon extrêmement

approfondie les trésors de Lascaux. Il est ainsi devenu, depuis les années 1970, l'un des tout meilleurs connaisseurs de la grotte. Cette expertise l'a naturellement conduit à être sollicité pour accompagner la réalisation des fac-similés. Spéléologue émérite, Gilles Delluc a consacré une grande partie de son temps libre à l'exploration du monde souterrain. Sa passion et son implication l'ont aussi conduit à présider la Société historique et archéologique du Périgord (SHAP). Toujours avec son épouse, il était également très actif au sein de l'association des Amis de Cadouin, qui œuvre pour la réhabilitation et l'histoire du Cloître de Cadouin, propriété du Conseil départemental. La Dordogne et ses habitants perdent aujourd'hui l'un des défenseurs les plus passionnés et les plus érudits de son patrimoine et de son histoire".

---

**Voeux 2022.** Face au contexte sanitaire actuel, le président du Conseil départemental de la Dordogne, Germinal Peiro, a choisi de présenter ses voeux 2022 à la presse. Son programme d'actions comporte plusieurs ambitions : améliorer le cadre et la qualité de vie des Périgourdins, développer l'attractivité du Périgord, renforcer la solidarité, et favordier l'activité économique et l'emploi, afin d'inciter les jeunes à rester "au pays". Le très haut débit avec l'arrivée de la fibre, la sécurisation des axes routiers, et le maintien d'une offre de services (santé, sport, loisirs, culture) sur l'ensemble du département figurent parmi les priorités.

**"La Dordogne conserve le même nombre d'habitants, comme il y a deux ans, selon les chiffres de l'INSEE, et les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) ont bondi de 40%** pour le Département" souligne Germinal Peiro le président du conseil départemental lors de sa conférence de rentrée, jeudi 6 janvier 2022. La population de la Dordogne reste stable avec 413.000 habitants. "La part revenant au Département sur les frais de notaire sera de 85 millions pour 2021, contre 61 millions un an plus tôt en 2020". Le président du Département explique un boom de l'immobilier consécutif à la crise sanitaire. "La Dordogne voit des villages isolés où les familles sont revenues ou qui achètent des maisons en espérant s'installer et changer de vie" selon lui.

**Le budget participatif est reconduit en 2022**. Ce sera la 3e édition avec 1 million d'euros à la clé, dans la limite de 12.000 euros par projet. 10% seront consacrés aux projets jeunes. Le dépôt des idées aura lieu de juin à août, le vote du public dès septembre et les résultats en novembre.

Article compltet : http://www.ewanews.com/index.php?

**Communiqué de presse du 26 novembre 2021 : "Une collaboration européenne renforcée autour du thème de l'art pariétal".**

Germinal Peiro, président du Département de la Dordogne et président de l'association CARP, ouvrait jeudi 25 novembre 2021 à Arnedo – Rioja en Espagne, la 12ème assemblée générale de l'association internationale CARP (Chemins de l'Art Rupestre Préhistorique), principal réseau de tourisme archéologique de notre continent et labellisé Itinéraire culturel par le Conseil de l'Europe. Plus d'une quarantaine d'entités, ministères, gouvernements régionaux et locaux, associations, sites publics et privés, assistaient à cette assemblée, représentant les 151 sites d'art rupestre de tout le continent européen : Espagne, Portugal, France, Finlande, Italie, Georgie, Azerbaïdjan, etc. Malgré la crise sanitaire de ces derniers mois, ce réseau international a réussi à maintenir un certain nombre de ses activités (mise en œuvre du passeport rupestre, journée européenne de l'art rupestre, etc).

Forts du travail partenarial engagé avec les différents pays adhérents dans un esprit d'intégration de nouveaux partenaires (l'accueil de la Croatie et de la Galicie (Espagne) est en cours de finalisation), les membres du bureau administratif et le Président Germinal Peiro se sont engagés à développer le potentiel d'échange et de partage autour du patrimoine, à poursuivre le travail de transmission et de diffusion des savoirs, et surtout, à garantir la promotion des valeurs fondamentales et patrimoniales promues par l'UNESCO et le Conseil de l'Europe. Le Président Germinal Peiro a insisté sur l'immense potentiel que ce réseau d'acteurs peut offrir en termes de promotion de nos sites archéologiques et de développement de nos territoires.

Le déplacement en Espagne était également l'occasion de signer un avenant au protocole de coopération décentralisée sur le thème de l'art pariétal pour intégrer la Région des Asturies qui

rejoint désormais le partenariat aux côtés de la Dordogne, la Cantabrie, la Castille y Léon et la région de Foz Coa au Portugal. La vice-présidente au tourisme, Sylvie Chevallier et la vice-présidente à la culture, **Régine Anglard**, étaient aux côtés du président du Département pour cette mission. A travers ce partenariat, tout ces acteurs ont pour ambition de travailler conjointement sur la valorisation, la conservation et la diffusion de l'art pariétal. La Dordogne est actuellement représentée sur le parc régional de préhistoire de Teverga à travers une exposition.

---

---

**Le 9 septembre 2021. La Commission Permanente** du Conseil départemental de la Dordogne s'est réunie le lundi 6 septembre 2021. Parmi l'ensemble des 47 dossiers abordés, on notera :

ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET EMPLOI. L'Attribution de 54.300 € répartis entre 2 structures de soutien à l'économie et l'emploi : la Maison de l'Emploi du Grand Périgueux (23.100 €) et l'Association Pays Périgord (31.200 €).

JEUNESSE ET SPORTS. Au titre des subventions au mouvement sportif, 2987 € ont été votés en direction de clubs sportifs et d'actions spécifiques.

TOURISME ET PROMOTION DU PÉRIGORD. Attribution de 8000 € répartis entre 2 associations à caractère touristique : l'agence de développement et de réservation touristiques de la Charente « Charente Tourisme » pour
l'itinéraire cyclable « flow vélo » et Les Amis Pêcheurs des Lacs de Gurson pour promouvoir et faire connaître l'activité dans sa diversité sur le site.

« Tèrra Aventura » : 2 conventions de partenariats votées par les élus pour le développement de ces parcours de découverte ludiques et familiaux. « Tèrra aventura » est une chasse aux trésors nouvelle génération inspirée du geocaching. Le principe est d'associer une randonnée pédestre (3 à 10 km) à la résolution d'énigmes permettant de découvrir une partie de l'histoire locale et du patrimoine pour trouver, grâce à l'application numérique, la coordonnée GPS qui localise un « trésor ». En 2021, sept parcours ont été réalisés dont un cyclo, le seul du département, à Miallet et un parcours dans la Forêt de Campagne. La première convention avec le CRT (Comité Régional du Tourisme) concerne la création de ce parcours de randonnée sur le site départemental de la Forêt de Campagne (2370 €). A ce jour, 44 parcours sont

réalisés. La deuxième convention avec le Comité Départemental du Tourisme (CDT) de la Dordogne et le Comité Régional du Tourisme (CRT) Nouvelle-Aquitaine concerne de manière plus générale le déploiement de cette opération "Tèrra Aventura, geocaching made in Nouvelle-Aquitaine" sur le territoire de la Dordogne.

AGRICULTURE, FORÊT ET AMÉNAGEMENT RURAL. Attribution de 180.500 € à des structures à caractère agricole et économique répartis entre Manger Bio Périgord (130.000 €), l'association Foies gras du Périgord (20.000 €), la Fédération Terre de Liens Nouvelle-Aquitaine (2000 €), le comice agricole du canton de Montpon-Ménestérol (1000 €), Trajectoires (15.000 €) et Terra Job (12.500 €).

SOLIDARITÉ - ENFANCE ET FAMILLE, INSERTION, ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE. 43.840 € ont été votés au titre des subventions accordées aux associations à caractère social, répartis entre 5 associations.

EDUCATION. Le Département a l'obligation d'assurer aux Établissements d'enseignement privé sous contrat, une contribution forfaitaire annuelle. A ce titre, attribution de : 195.976 € répartis entre 8 collèges privés pour les dépenses de fonctionnement et 212.332 € répartis entre 8 collèges privés pour les dépenses de personnel.

**ROUTES ET MOBILITÉS. Au titre des travaux de chaussée en traverse d'agglomération, attribution de 50.000 € pour une opération sur la RD 71 dans la traverse de Badefols-d'Ans**. Au titre des travaux divers d'amélioration du réseau routier départemental, attribution de 382.800 € répartis entre des reprises de chaussées, la mise en place de bordures dans un virage, la réparation d'un carrefour et la création de fossés.

LOGEMENT. Dans le cadre du plan de relance de l'économie en faveur de l'habitat pour les propriétaires occupants, 122.760 € ont été votés pour des travaux concernant 171 bénéficiaires.

AFFAIRES EUROPÉENNES ET COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE. Au titre du soutien aux initiatives locales en matière de mobilité des jeunes et de solidarité internationale, attribution de 8000 € répartis entre diverses opérations.

---

---

**Le 17 août 2021.** Le Président du Conseil départemental, Germinal Peiro, se rendra jeudi 19 août à 10h30 au barnum d'autotests situé devant Lascaux. Christian Teillac, élu de Montignac et vice-président du Conseil départemental sera également présent à ses côtés. Le

Département, appuyé par la Semitour, la mairie de Montignac-Lascaux et la Communauté de communes de la Vallée de l'Homme, et en lien avec l'Agence régionale de santé (ARS), a déployé un « Barnum d'autotests supervisés » devant le Centre international de l'art pariétal de Montignac-Lascaux depuis mercredi dernier, 11 août 2021. Ce centre de tests anti-Covid gratuits ne désemplit pas et connaît des records de fréquentation. Placé sous la responsabilité de professionnels de santé, ce centre d'autotest provisoire est ouvert tous les jours jusqu'à la fin du mois d'août, de 8h à 12h.

Le dispositif de « Barnum d'autotests supervisés » s'adresse à toute personne asymptomatique de plus de 18 ans n'ayant pas été vaccinée contre le Covid-19, non cas-contact et qui souhaite réaliser une ou plusieurs activités soumises au pass sanitaire. Concrètement, chaque personne se présentant au « Barnum d'autotests supervisés » doit présenter sa carte d'identité avant de se voir remettre un questionnaire pour vérifier si elle est éligible à l'autotest. Si tel est le cas, un autotest lui est remis avec des explications sur son maniement. La personne s'auto-prélève sous supervision et attend un délai de lecture des tests de 15 à 20 minutes. Puis, si le résultat est négatif, le médiateur enregistre administrativement le résultat et délivre un QR certifiant le résultat du test, valable 72h.

Si le résultat est positif, la personne est invitée à s'isoler et à effectuer immédiatement un test PCR de confirmation dans un laboratoire médical. Le « Barnum d'autotests supervisés » permet aux touristes et amoureux du Périgord, positionnée parmi les trois destinations des Français l'an dernier, de profiter de l'ensemble des activités, lieux de visite et de gastronomie tout en respectant les mesures sanitaires en vigueur.

---

---

**Article avril 2021. « Le printemps est inexorable ! » Le Conseil départemental de la Dordogne réaffirme sa solidarité en demandant une application équitable des mesures de réouverture des lieux culturels**, et rejoint dans ce cadre la mobilisation nationale. Une lettre ouverte vient d'être publiée signée par Germinal Peiro, le président du Département, et Régine Anglard, vice-présidente chargée de la culture et de la langue occitane.

"Depuis le début de la crise sanitaire en mars 2020, les acteurs culturels n'ont cessé d'agir de façon particulièrement mesurée et constructive. En dépit de l'arrêt de la plupart de leurs activités, concerts, spectacles, expositions, performances, aucune des organisations professionnelles représentatives n'a demandé la réouverture sans condition des établissements recevant du public. Cette attitude responsable mérite d'être saluée.

Cependant, au bout d'une année complète de crise, force est de constater la différence de traitement qui leur est, aujourd'hui encore, infligée par le gouvernement. Alors qu'ils se sont mobilisés il y a déjà dix mois pour la construction de protocoles d'ouverture extrêmement contraignants et validés par les autorités sanitaires ; alors que les pays ayant fait le choix de maintenir les équipements culturels ouverts constatent clairement qu'ils ne sont pas source de contamination ; alors que la logique qui prévaut aujourd'hui permet dans la même rue que soit maintenue ouverte une galerie d'art, parce qu'elle vend des œuvres, et fermé un lieu d'exposition non marchand, comment croire et accepter qu'il s'agit d'un choix exclusivement sanitaire ?

Ce choix de maintenir fermés les lieux culturels recevant du public pèse lourdement sur l'économie de toute une filière et sur l'ensemble de ses acteurs. Il affaiblit aussi le modèle de société que ces lieux incarnent, favorisant l'expression plurielle, la rencontre, la découverte, l'expérience collective et plus généralement le vivre ensemble. C'est pourquoi le Conseil départemental de la Dordogne tient à marquer sa solidarité vis-à-vis des revendications demandant une application équitable des mesures de réouverture des lieux culturels.

Il s'associe ainsi à la demande d'un renforcement du dialogue et de la concertation entre les professionnels et le gouvernement. Le Conseil départemental rappelle également son engagement résolu auprès des acteurs culturels du territoire, qui se matérialise concrètement par :
- le maintien, au même niveau qu'avant la crise, de ses financements, en subvention ou en partenariat, aux acteurs associatifs garants de la vitalité culturelle de tous les territoires et notamment les plus ruraux, et ce y compris en cas d'annulation des actions,
- la simplification des procédures de demandes et l'accélération du versement des subventions dès le début de la crise,
- le soutien renforcé aux salles de cinéma, qui ne bénéficiaient pas jusqu'ici de soutien direct, sur la base de la prime art et essai et à la même hauteur que l'aide apportée par le Centre national du Cinéma. Premier département de France à avoir initié cette action, sa médiation auprès des départements de France a permis l'étude de mesures similaires sur un douzaine d'autres territoires départementaux en France,
- la remobilisation des moyens d'accompagnement de ses opérateurs culturels auprès des équipes artistiques et plus généralement au profit des acteurs les plus fragiles du territoire.

Parce que la culture porte les valeurs de la diversité, de la curiosité, mais aussi de la fraternité et de l'émancipation citoyenne, parce qu'elle fournit les outils d'une meilleure connaissance de soi et du monde, parce qu'elle constitue, pour toutes ces raisons, un rempart fondamental contre les discours simplistes et extrémistes, elle demeure plus que jamais au centre du projet politique de la majorité départementale. Nous avons une conscience aigüe que la réouverture des lieux culturels nécessitera un accompagnement adapté et un renouvellement de cet engagement politique. Pour le mettre en œuvre, le Département sera, de nouveau, au rendez-vous".

Signé Germinal Peiro, président du Département de la Dordogne, et Régine Anglard, vice-présidente du Conseil départemental de la Dordogne chargée de la culture et de la langue occitane

---

---

Compte tenu des circonstances exceptionnelles liées au COVID-19, les membres de la commission permanente se sont prononcés sur les dossiers par vote électronique. La Commission Permanente du Conseil départemental a examiné les 59 dossiers à l'ordre du jour de la séance du 14 décembre 2020. Parmi ceux-ci, on notera en particulier les suivants :

"**Le Conseil départemental renforce son soutien aux travailleurs indépendants impactés par la pandémie de la COVID-19 : extension du dispositif d'aide sociale exceptionnelle...**

Au regard des sollicitations et demandes déjà reçues par les services, certaines conditions de recevabilité sont adaptées à la situation sociale des potentiels bénéficiaires. Ainsi, sont désormais intégrés au dispositif :
- les autoentrepreneurs non allocataires du Revenu de Solidarité Active en 2020,

- les travailleurs indépendants et autoentrepreneurs ayant créé leur activité jusqu'au 1er mars 2020 inclus.

Par ailleurs, le délai de réception pour l'ensemble des dossiers est prolongé jusqu'au 31 janvier 2021. Le dépôt des dossiers se fait en ligne sur le portail départemental de démarches : https://demarches.dordogne.fr/

ROUTES. Au titre du programme 2020 de mise en sécurité des falaises sur routes départementales, attribution de 200.000 € pour des travaux concernant la falaise du Grand Roc, sur la RD 47 sur la commune des **Eyzies**. Au titre du programme 2020 des travaux divers d'amélioration du réseau routier, attribution de 82.000 € répartis entre le remplacement d'un aqueduc sur la RD 936 sur la commune de Montcaret (60.000 €) et la reprise de chaussée sur la RD 676 sur la commune de Beaumontois- en-Périgord (22.000 €).

EDUCATION. Au titre des prêts d'honneur aux étudiants de l'enseignement supérieur, 2000 € ont été votés en faveur d'1 étudiant. Au titre du Fonds Commun des Services d'Hébergement (FCSH), 37.373 € ont été attribués pour diverses opérations de réparation ou d'achat de matériels pour 12 collèges du département.

AGRICULTURE, FORET ET AMENAGEMENT RURAL. 514.438 € ont été votés au titre du soutien aux investissements dans les exploitations agricoles, répartis entre 202 bénéficiaires, représentant les filières animales, végétales, les circuits courts et l'hydraulique agricole individuelle.

LOGEMENT. Au titre de l'aide à l'amélioration de l'habitat pour les propriétaires occupants, 27.000 € ont été votés en faveur de 54 bénéficiaires et 53.083 € ont été répartis entre 27 bénéficiaires dans le cadre de l'aide départementale pour le plan de relance aux propriétaires occupants.

---

**Destination "pêche" de référence.** Avec une opération d'empoissonnement en truites et l'ouverture du réservoir hivernal mouche de Saint-Estèphe, le Département de la Dordogne conduit une politique volontariste de développement du tourisme et du loisir pêche. Menée avec l'appui de la Fédération départementale de pêche, cette politique marque la volonté de s'engager davantage dans un secteur à fort potentiel, notamment économique, avec comme ambition forte : faire de la Dordogne une destination pêche de référence. L'activité pêche apporte en effet une plus-value significative à l'attractivité touristique du territoire, avec des potentialités de croissance importantes.

Cette politique de développement du tourisme et du loisir pêche s'articule autour de trois axes :

un Schéma départemental du développement du loisir pêche (SDDLP), voté à l'unanimité le 2 octobre dernier ; des opérations d'empoissonnements et une réglementation adaptée sur les sites départementaux ; des outils de communication. C'est dans ce cadre que le Département et la Fédération départementale de pêche ont procédé
à une vaste opération d'empoissonnement de ses cinq sites au cours du mois de novembre 2020 : les étangs de Rouffiac, La Jemaye, Saint-Estèphe, Gurson et Miallet. Au total, 12,5 tonnes de poissons ont été lâchés : 7 tonnes de gardons, 1,2 tonne de brochets, 500 kg de black-bass, 1,7 tonne de perches, 600 kg de tanches et 1,5 tonne de truites.

Saint-Estèphe : un réservoir hivernal mouche unique en Nouvelle-Aquitaine

Pour devenir une destination pêche de référence, la Dordogne dispose d'atouts considérables : un réseau hydrographique dense et varié avec 4.000 km de cours d'eau et de grands plans d'eau, allant de 20 à 100 ha (pour la plupart départementaux), une diversité des milieux qui reflète la variété des techniques de pêche pratiquées (pêche de la truite, pêche des carnassiers, de la carpe et des poissons blancs), mais également le plan d'eau de Saint-Estèphe, classé réservoir hivernal mouche pour les salmonidés et carnassiers depuis fin 2019. La pêche de la truite en plan d'eau l'hiver s'est développée depuis une trentaine d'années afin de permettre aux pêcheurs et notamment aux pêcheurs à la mouche de continuer à pratiquer leur passion pendant la fermeture de la pêche à la truite (de septembre à mars). Les plans d'eau où s'est développé ce type de gestion piscicole sont souvent de taille modeste (inférieure à cinq hectares). La mise en place d'un réservoir truite de plus de 20 hectares est une première à l'échelle de la région Nouvelle-Aquitaine et permet d'attirer des pêcheurs de différents horizons en avant et arrière-saison touristique, période en général assez creuse pour les hébergeurs locaux (gîtes, campings, villages de mobil-homes, etc.). C'est également le seul de cette superficie en Nouvelle-Aquitaine à être gratuit et à permettre la pêche du bord et embarquée, grâce à des aménagements spécifiques. De fait, le site est en train de devenir une référence dans ce domaine. Afin de concourir au succès du réservoir hivernal mouche, chaque année, un lâcher de 1.500 kg de truites arc-en-ciel de différentes tailles (majoritairement des poissons d'environ 1 kg) est réalisé. Le lâcher est effectué quelques jours avant l'ouverture, la pêche de ces poissons se pratiquant à la mouche ou aux leurres avec remise à l'eau obligatoire jusqu'au deuxième vendredi de mars de l'année suivante. A partir de l'ouverture de la pêche à la truite (mi-mars), six poissons par jour et par pêcheur pourront être conservés pour la consommation afin d'éviter toute mortalité estivale due à l'élévation de la température de l'eau.

Une campagne de communication multi-supports

Afin de faire connaître le site et son nouveau mode de gestion halieutique, une large campagne

de communication et de médiatisation a été lancée. Elle se décline sous forme d'articles dans la presse locale et spécialisée « pêche », la diffusion de l'information sur les sites internet et les réseaux sociaux, un contact avec les clubs de pêche à la mouche de la région, etc. De même, au printemps dernier, un topo guide « Chemins de pêcheurs en Périgord » recensant une vingtaine de parcours pêche alliant randonné, découverte et pratique de la pêche a été réalisé avec la Fédération départementale de pêche. Ce topo-guide va être complété dès le mois prochain, en janvier 2021, par l'édition d'un guide touristique consacré à la pêche et aux activités de pleine nature. Réalisé, lui-aussi, en partenariat avec la Fédération de pêche, ce guide est un supplément de la revue « la Pêche et les poissons », première revue nationale faisant référence dans son domaine, distribuée à 35.000 exemplaires mensuellement, sans compter les pays francophones, soit environ 70.000 exemplaires. Ce guide va **mettre en avant le département, ses vallées, ses rivières, son territoire, avec ce que l'on peut y découvrir et y pêcher.**

---

**Décision modificative du budget (le 17 novembre 2020).** Les élections des conseillers départementaux et régionaux, prévues en mars 2021, devraient être reportées au mois de juin. Lors de la session du Conseil départemental de Dordogne, consacrée
**mardi 17 novembre**
2020 en visioconférence au
vote de la décision modificative n°2 du budget
, le président du Département Germinal Peiro a adressé ses condoléances, en début de séance, à M. Dominique Bousquet, conseiller départemental du haut Périgord noir et président de la communauté de communes du Terrassonnais, qui a perdu sa maman, la semaine dernière. Un débat a eu lieu notamment sur le thème de la santé. Pour faire face au manque de médecins, Christian Teillac, conseiller départemental du canton Vallée de l'Homme, a évoqué "la délégation de compétences aux infirmières qui peuvent, pour des pathologies chroniques, suivre des formations spécifiques et remplacer le médecin une fois sur deux lors de la visite du patient. C'est le médecin traitant qui déciderait. Cela permettrait de régler le problème de sous-effectif médical. Est-ce que le Département ne pourrait pas salarier ces infirmières ?" Dominique Bousquet a souligné à son tour que "cela se passerait sous la surveillance d'un médecin, voire en télémédecine. Car c'est assez compliqué au niveau juridique. Une infirmière ne peut pas prendre la responsabilité d'un médecin. Mais elle peut mettre en oeuvre le diagnostic et le traitement appliqué par le médecin dans des cas anodins." De son côté, Francine Bourra, conseillère départementale et maire de Le Lardin, a précisé "le coût très très important d'un centre de santé" et que, "pour les médecins salariés dans les centes municipaux de santé, le maire a un lien de subordination avec eux. Donc, face à la déontologie, ce dernier ne peut rien imposer." Le Département reste par ailleurs mobilisé pour soutenir l'activité économique et accompagner les Périgourdins. Le vote de la décision

modificative n°2 de son budget avoisine les 4,43 M€, soit moins de 1% du budget global de la collectivité. 70 dossiers étaient soumis au vote des élus parmi lesquels celui de la création d'une aide sociale exceptionnelle à destination des travailleurs indépendants victimes de la crise COVID-19. Ces derniers pourront prétendre à une aide forfaitaire de 750€, sous conditions. Ils ont jusqu'au 31 décembre pour déposer une demande sur www.dordogne.fr où un lien les amènera directement vers un formulaire. Le Département a par ailleurs réaffirmé son soutien à l'économie locale en votant plus de 400.000€ d'aides à l'investissement pour 21 entreprises des secteurs du bois, de l'agroalimentaire et de la pêche. La collectivité a également voté une enveloppe de 3,1M€ affectée à l'aide aux communes et aux intercommunalités pour les accompagner dans leurs projets, une autre façon de contribuer à l'activité des entreprises locales, notamment celles du BTP. La culture n'est pas en reste, puisque le Département a confirmé sa volonté d'aider les 14 salles de cinéma de proximité de Dordogne au travers d'une aide de près de 140.000€. Enfin, trois motions ont été votées à l'unanimité : un soutien aux commerçants et artisans de proximité, la seconde sur le financement des Allocations individuelles de solidarité (AIS) et la troisième pour marquer l'attachement des élus à la pérennité de la ligne SNCF Périgueux-Agen.

---

Compte tenu des circonstances exceptionnelles liées au COVID-19, les membres de la commission permanente se sont prononcés sur les dossiers par vote électronique. La Commission Permanente du Conseil départemental a examiné les 58 dossiers à l'ordre du jour de la séance du **9 novembre 2020**. Parmi ceux-ci, on notera en particulier les suivants :

ECONOMIE ET EMPLOI. Dans le cadre de l'aide au développement économique, 50.000 € ont été attribuées à l'Interprofession des Vins de Bergerac et Duras (IVBD) pour la réalisation des actions 2020 – 2021 du plan viticole.

ROUTES. Au titre du programme 2020 des travaux de chaussée en traverse d'agglomération, attribution de 225.000 € pour des travaux « rue des Arzens » à Mussidan sur la RD 38.

INSERTION, ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE, ENFANCE ET FAMILLE, FONDS EUROPEENS. Au titre du soutien à des actions d'insertion au profit des allocataires du RSA, attribution de 467.284 € pour l'année 2020 répartis entre des associations oeuvrant en faveur du lien social et de la mobilisation professionnelle, de l'accompagnement vers l'autonomie et l'emploi, de la mise en activité et en emploi et l'accès aux droits essentiels. Au titre des subventions aux Foyers de Jeunes Travailleurs, attribution de 117.818 € répartis entre les FJT de Périgueux, de Boulazac-Isle-Manoire et de Sarlat.

EDUCATION. Au titre des bourses départementales, ont été votés notamment : 6200 € répartis

entre 80 collégiens et 20.000 € de prêts d'honneur répartis entre 10 étudiants de l'enseignement supérieur. Dans le cadre du dispositif « Minjatz Goiats ! » permettant de favoriser l'approvisionnement en produits locaux et bio dans les collèges publics, 46.325 € ont été attribués, répartis entre 25 collèges publics du département.

JEUNESSE ET SPORTS. 14.721 € ont été votés en direction du développement des activités physiques et sportives répartis entre le Comité départemental d'athlétisme, le Comité départemental de cyclisme et le Comité départemental de la fédération française de montagne et d'escalade, le Comité départemental de la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme, le Comité départemental de Ski nautique et Wakeboard et l'Union Nationale du Sport Scolaire Dordogne.

AGRICULTURE, FORET ET AMENAGEMENT RURAL. 13.000 € ont été votés en faveur de 3 associations à caractère agricole et 1 association d'artisans de métiers de bouche. Au titre du fonds de développement forestier, 183.796 € ont été votés par les élus, répartis entre 100 bénéficiaires.

TRANSITION ECOLOGIQUE, MOBILITE ET DEVELOPPEMENT DURABLE. 36.556 € ont été attribués au Conservatoire des Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine pour l'acquisition de terrains sur des milieux naturels.

LOGEMENT. Attribution de 40.000 € à Noalis – groupe action logement pour l'acquisition-amélioration de 13 logements à Périgueux. Au titre de l'aide à la production de logements très sociaux dans les communes, 21.000 € ont été votés répartis entre Noalis pour l'acquisition-amélioration de 13 logements à Périgueux et Immobilière Atlantique aménagement pour l'acquisition de 49 logements à Prigonrieux. Au titre de l'aide à l'amélioration de l'habitat pour les propriétaires occupants, 8559 € ont été votés en faveur de 6 bénéficiaires, propriétaires occupants modestes et très modestes (dans le cadre du Plan de relance en faveur de l'habitat) et 11.000 € en faveur de 22 bénéficiaires.

**Un communiqué du vendredi 30 octobre 2020 finalise l'Adaptation de l'activité des agents du Département de la Dordogne au confinement...**

"A compter du lundi 2 novembre, l'organisation des services du Conseil départemental est

adaptée aux règles en vigueur pour faire face à la situation sanitaire et casser la vitesse de circulation du COVID-19. L'objectif vise à la fois à maintenir les principales activités de service public et à limiter les contacts interpersonnels pour briser la dynamique de contamination. Pour y parvenir, le Département a décidé :

- de supprimer toute forme de rassemblement (manifestations, animations, conférences, réunions de travail en présentiel...).
- de fermer au public les Archives départementales (avec maintien d'un accueil sur rendez-vous uniquement pour les professionnels ou les usagers ayant des demandes administratives urgentes), le Centre départemental de la Communication, les différents espaces d'exposition (Maison du Tourisme, Espace culturel François Mitterrand), le Dojo départemental de Coulounieix-Chamiers, le Centre départemental de tennis de Trélissac, le gymnase de la Grenadière à Périgueux (qui demeureront toutefois accessibles aux scolaires).
- de réactiver les outils de télétravail, conformément à l'obligation formulée par le gouvernement. Ce sont ainsi 1000 agents qui seront en télétravail dès le début de la semaine (150 à temps plein et 850 combinant télétravail, travail de terrain et visites sociales à domicile).
- d'assurer les missions (entretien, maintenance, restauration...) assurées par les personnels départementaux affectés dans les collèges (TOS).
- de maintenir les activités de surveillance, d'exploitation, de maintenance et de suivi des travaux sur l'ensemble du domaine public et privé du Département (routes, bâtiments, sites...).
- de maintenir les activités du Laboratoire départemental d'analyse et de recherche.
- de maintenir les activités de service au bénéfice des tiers maintenant eux-mêmes leur activité professionnelle sur le territoire, notamment auprès des collectivités.
- d'assurer la continuité de l'offre de service public à distance.
- de garantir le maintien des missions de solidarité sociale, le maintien des accueils publics, accompagnements, consultations de PMI, consultations en médecine générale au centre départemental de santé, bilans en école maternelle (sous réserve de l'accord des Directeurs d'établissements), instruction des dossiers APA, MDPH, RSA, mandatement...

Les visites à domicile réalisées pour l'évaluation des informations préoccupantes concernant les mineurs, pour les femmes enceintes, les nourrissons et enfants de moins de 6 ans, les visites médiatisées et les retours à domicile des enfants placés sont maintenus (sauf instruction gouvernementale contraire)".

**A la commission permanente du conseil départemental de Dordogne, le lundi 5 octobre 2020, plusieurs dossiers ont été abordés :**

ROUTES. Au titre des travaux divers d'amélioration du réseau routier départemental, attribution de 26.300 € pour la réparation de la chaussée sur la RD 707 à **St-Jean-de-Côl**e. Au titre du programme 2020 de travaux neuf, attribution de 25.000 € pour la reconstruction d'un accotement sur la RD 13 à Ribérac.

INSERTION, ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE, ENFANCE ET FAMILLE, FONDS EUROPEENS. Dans le cadre du soutien à des initiatives locales en matière de solidarité internationale, attribution de 13.500 € répartis entre diverses associations.

PERSONNES AGEES ET PERSONNES HANDICAPEES. Intervention de conventions et attribution de 54.220 € à des associations à caractère social répartis entre des associations intervenant dans le secteur de la santé et de l'action sociale.

EDUCATION. Attribution de 5000 € au Conseil départemental des Parents d'Elèves des Ecoles Publiques de la Dordogne au titre de ses activités 2020. Au titre de la participation du Département aux dépenses de l'enseignement privé, 212.515 € ont été attribués aux dépenses de personnel des collèges Ste-Marthe – St-Front de **Bergerac**, St-Joseph et Ste-Marthe de **Périgueux**, Notre-Dame de **Ribérac**, Jeanne-d'Arc de **La Roche-Chalais**, St-Joseph de **St-Antoine-de-Breuil**h, St-Joseph de **Sarlat** et **Notre-Dame de Sigoulès**.

JEUNESSE ET SPORTS. Au titre des subventions au mouvement sportif, 276.425 € ont été votés en direction de clubs, de comités, d'actions spécifiques et manifestations sportives. Attribution de 13.800 € répartis entre les sections sportives scolaires. Au titre de l'apprentissage de la natation pour les collégiens en milieu rural, attribution de 60.980 € à la communauté de communes Isle Vern Salembre en Périgord pour le fonctionnement de la piscine intercommunale de **Saint-Astier**.

CULTURE ET LANGUE OCCITANE. Attribution de 16.500 € répartis entre les centres et

espaces culturels de **Coulounieix-Chamiers et Mussida**n.

AGRICULTURE, FORET ET AMENAGEMENT RURAL. Au titre du soutien aux investissements dans les exploitations agricoles en CUMA, 31.740 € ont été votés par les élus, répartis entre 7 CUMA. Au titre des investissements dans les exploitations agricoles, 579.404 € ont été votés par les élus du Département répartis entre le soutien à une agriculture durable pour les filières animales (206.428 €), pour les filières végétales (283.808 €) ; la création/extension de réserve d'eau (18.810 €) et la promotion et organisation des circuits, de la vente et de l'approvisionnement des industries agro-alimentaires (70.358 €) 44.500 € ont été votés en faveur de 4 associations à caractère agricole. Attribution de 12.169 € correspondant à l'adhésion à Agrilocal. Agrilocal est une Association qui a pour objet de promouvoir les circuits courts, le développement de l'agriculture de proximité et le renforcement de l'économie locale via la restauration collective.

TRANSITION ECOLOGIQUE, MOBILITE ET DEVELOPPEMENT DURABLE. 4485 € ont été votés en faveur de l'association Terre de Liens Aquitaine pour l'étude sur la biodiversité au sein de deux fermes agricoles. Au titre des travaux sur les milieux aquatiques, attribution de 32.983 € pour la réalisation de divers aménagements de cours d'eau et 38.288 € pour l'animation par les techniciens rivières sur la quasi-totalité des bassins versants du département.

LOGEMENT. Attribution de 141.100 € à Immobilière Atlantlic Aménagement pour l'acquisition de 49 logements à **Prigonrieux**. Au titre de l'aide à l'amélioration de l'habitat pour les propriétaires occupants, 48.000 € ont été votés en faveur de 96 bénéficiaires. Dans le cadre du Plan de relance de l'économie lié à la crise sanitaire de la COVID-19, de nouvelles aides ont été adoptées. A ce titre, 10.561 € sont attribués répartis entre 8 bénéficiaires, Propriétaires Occupants modestes et très modestes.

---

**A la commission permanente du conseil départemental de Dordogne, le lundi 3 août 2020, plusieurs dossiers abordés...**

La Commission Permanente du Conseil départemental s'est réunie le lundi 3 août 2019. Parmi l'ensemble des 79 dossiers abordés, on notera en particulier les suivants :

ECONOMIE ET EMPLOI
 Dans le cadre des actions générales d'animation économique, des subventions ont été attribuées à des entreprises relevant du secteur de l'agroalimentaire et du bois pour la réalisation d'investissements matériels à hauteur de 26.679 €, répartis entre 5 entreprises.
 Au titre des aides au développement économique, attribution de 27.800 € répartis entre 2

associations : Périgord Développement (17.800 €) et Réso'CUIR (10.000 €).

ROUTES
 Au titre des programmes de traverses d'agglomérations et de grosses réparations d'ouvrages d'art, attribution de 230.000 € affectés à des opérations sur la RD 660 à Creysse et RD3 à Montpon-Ménestérol et Saint-Laurent-des-Hommes.
 Au titre des travaux divers d'amélioration du réseau routier départemental, attribution de 94.200 € répartis entre des reprises de chaussées sur les RD 704 à **Montignac-Lascaux** (27.000 €), RD 60 à
**La Feuillade-Chavagnac**
(36.500 €) et RD 708 à Verteillac (30.700 €).
 Au titre des Opérations de sécurité, attribution de 60.000 € pour la sécurisation d'un carrefour entre les RD 8 et 44 à Eglise-Neuve-de-Vergt.
 Au titre des grosses réparations d'ouvrages d'art, attribution de 80.000 € pour la réparation du mur de soutènement du cimetière sur la RD 98 à Saint-Crépin-de-Richemont.
 Au titre des travaux de chaussée en traverse d'agglomération, attribution de 120.000 € pour la RD 703 à Beynac-et-Cazenac.

INSERTION, ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE, ENFANCE ET FAMILLE, FONDS EUROPÉENS
 Au titre du financement des Relais d'Assistants Maternels (RAM), attribution de 136.000 € répartis entre 4 RAM.
 Dans le cadre du soutien à des initiatives locales en matière de solidarité internationale, attribution de 15.500 € répartis entre des associations menant des opérations au Bénin, à Madagascar, au Mexique, le comité Dordogne-Palestine, l'association Laxmi Dordogne (avec l'Inde) et au Cameroun.

PERSONNES ÂGÉES ET PERSONNES HANDICAPÉES
 Dans le cadre de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie de la Dordogne, attribution de 313.969 € répartis entre des structures associatives (53.096 €), des structures publiques (15.780 €) et les aides à la personne (245.093 €).

EDUCATION
 Au titre des bourses de voyage dans le cadre de voyage hors ou avec appariement, 2003 € ont été votés, répartis entre 3 collèges. Pour les classes de découverte, 2397 € ont été répartis entre 3 collèges et une école élémentaire. Au titre des aides aux actions culturelles en milieu scolaire, 8305 € ont été votés, répartis entre 27 projets.

JEUNESSE ET SPORTS
 Au titre des subventions au mouvement sportif, 44.460 € ont été votés en direction de clubs sportifs et de manifestations et 3283 € en faveur du développement des activités physiques et sportives.
 Au titre de l'Eté actif 2020, 55.000 € ont été répartis entre les EPCI partenaires mettant en œuvre cette opération sur leur territoire.

CULTURE ET LANGUE OCCITANE

 Intervention de conventions et attribution de 173.300 € répartis entre des associations (65.500 €) et des manifestations (107.800 €) ; 4000 € répartis entre un salon d'arts visuels et un festival urbain.
 Au titre du soutien aux initiatives culturelles concertées, attribution de 76.200 € répartis entre 7 communautés de communes et associations.

 Attribution de 90.500 € en faveur de la langue et la culture occitanes répartis entre 5 associations.
 Au titre des opérations de recherches archéologiques programmées, attribution de 16.500 € répartis entre 6 sites de fouilles dans le département.

AGRICULTURE, FORÊT ET AMÉNAGEMENT RURAL
 89.400 € ont été attribués à 6 associations à caractère agricole et économique.
 41.001 € ont été attribués répartis entre 2 structures syndicales agricoles (33.501 €) et en faveur de l'investissement dans une exploitation agricole (7500 €).
 Attribution de 80.000 € ont été attribués au service de remplacement dans les exploitations agricoles en Dordogne.

LOGEMENT
 Attribution de 159.600 € à NOALIS Groupe action logement pour l'acquisition-amélioration de 73 logements à Trélissac. Dans le cadre du plan de relance de l'économie en faveur de l'habitat, au titre de l'aide aux propriétaires occupants modestes et très modestes, 12.411 € ont été votés en faveur de 7 bénéficiaires. Au titre de l'aide à l'amélioration de l'habitat pour les propriétaires occupants, 21.500 € ont été votés en faveur de 43 bénéficiaires.

---

**A la commission permanente du conseil départemental du lundi 22 juin 2020, 59 dossiers ont été abordés...**

ECONOMIE ET EMPLOI. Dans le cadre de son action en faveur des porteurs de projets économiques, le Département est sollicité par deux partenaires à hauteur de 35.000 € : des conventions de partenariat sont établies avec Initiative Périgord prévoyant une subvention de 25.000 € du Département pour son adhésion à la structure et avec l'Incubateur pour entrepreneurEs innovantes en Aquitaine prévoyant 10.000 € pour l'opération « entreprendre et innover en Périgord ». Au titre des aides aux structures de soutien à l'économie et à l'emploi,

attribution de 209.300 € répartis entre 7 associations. Attribution de 30.400 € répartis entre l'Institut du Goût du Périgord (15.400 €) et l'association Trajectoires de Nontron (15.000 €). Attribution de 100.000 € à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Interdépartementale Dordogne – Périgord répartis entre l'Aide et l'accompagnement des entreprises artisanales de Dordogne face au Covid-19 et pour la mise en place de La Route des Métiers d'Art en Périgord.

ROUTES. Au titre des travaux divers d'amélioration du réseau routier départemental, attribution de 162.400 € répartis entre des reprises de chaussées sur les RD 32 à Villefranche-de-Lonchat (76.500 €), RD 98 à Saint-Jory-de-Chalais (28.600 €), RD 87 à Nontron (46.600 €) et la démolition d'un mur et la pose de nouveaux potelets sur zone de stationnement au collège Montaigne à Périgueux (11.000 €).

INSERTION, ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE, ENFANCE ET FAMILLE, FONDS EUROPEENS. Intervention de conventions attribution de 25.600 € répartis entre 8 associations à caractère social. Au titre du soutien à des actions d'insertion au profit des allocataires du RSA, attribution de 510.686 € répartis entre des associations oeuvrant en faveur de l'accès aux droits essentiels et des associations oeuvrant pour la mise en activité et en emploi. Au titre de la politique de la Ville, dans le cadre du contrat de ville : du Grand Périgueux, attribution de 21.800 € répartis entre 12 actions, de l'agglomération bergeracoise : attribution de 11.100 € répartis entre 7 actions.

PERSONNES AGEES ET PERSONNES HANDICAPEES. Au titre de l'amélioration de l'accès aux équipements et aux aides techniques favorisant le maintien à domicile, attribution de 65.000 € répartis entre l'Association Action Solidarité Entraide (AASE) à Saint-Astier (35.000 €) et l'Association Gérontologique du Bergeracois (30.000 €).

EDUCATION. Au titre des bourses départementales aux collégiens, 16.620 € ont été votés, répartis entre 204 élèves. Au titre des aides aux étudiants préparant une thèse de 3ème cycle, 6030 € ont été votés, répartis entre 6 étudiants. Pour les primes d'apprentissage, 8250 € ont été répartis entre 70 bénéficiaires. 4000 € ont été attribués au titre des prêts d'honneur, répartis entre 2 étudiants de l'enseignement supérieur. Au titre de la participation du Département aux dépenses de l'enseignement privé, 212.102 € ont été attribués aux dépenses de personnel et 194.905 € aux dépenses de fonctionnement des collèges Ste-Marthe – St-Front de Bergerac, St-Joseph et Ste-Marthe de Périgueux, Notre-Dame de Ribérac, Jeann-d'Arc de La Roche-Chalais, St-Joseph de St-Antoine-de-Breuilh, St-Joseph de Sarlat et Notre-Dame de Sigoulès. Attribution de 60.503 € à la Ligue de l'Enseignement de la Dordogne au titre du gardiennage des centres départementaux d'accueil et de vacances.

JEUNESSE ET SPORTS. Au titre des subventions au mouvement sportif, 134.392 € ont été votés en direction des clubs sportifs, des comités, d'actions diverses et de manifestations et 4300 € en faveur de 4 athlètes de haut niveau en aviron, escalade, football et handball.

CULTURE ET LANGUE OCCITANE. Intervention de conventions et attribution de 420.000 € répartis entre des associations (131.000 €) et des manifestations (289.000 €) ; 18.000 € répartis entre l'espace culturel de Montpon-Ménestérol et une opération en faveur de la langue occitane. Au titre du soutien aux initiatives culturelles concertées, attribution de 103.155 €

répartis entre 13 communautés de communes et associations. Attribution de 90.500 € en faveur de la langue et la culture occitanes répartis entre 5 associations. Au titre des opérations de recherches archéologiques programmées, attribution de 10.300 € répartis entre 3 sites de fouilles dans le département. Dans le cadre du fonds de soutien à la production cinématographique et audiovisuelle, attribution de 29.000 € répartis entre les projets suivants : réalisation de 2 courts-métrages de fiction : « Que la Bête monte » - Dolce Vita Films (15.000 €) et « Soleil gris » - Novanima (10.000 €) ; écriture d'un projet de long métrage de fiction « Les détectives » - CHEVALDEUXTROIS (4000 €).

AGRICULTURE, FORET ET AMENAGEMENT RURAL. Au titre du soutien à la filière agriculture biologique, 50.000 € ont été votés par les élus, en faveur d'AGROBIO Périgord. 455.372 € ont été votés par les élus au titre du soutien à une agriculture durable (412.030 €) et pour la promotion et l'organisation des circuits-courts et de la vente directe (43.342 €).

LOGEMENT. Au titre de l'aide à l'amélioration de l'habitat pour les propriétaires occupants, 21.000 € ont été votés au bénéfice de 42 bénéficiaires.

**Communiqué du 2 avril 2020.** Le Département de la Dordogne engage des travaux dans le cadre de son Plan de relance économique. Il est demandé aux entreprises du BTP intéressées de manifester leur intérêt par mail jusqu'au 3 juin 2020. Parmi les opérations annoncées dans le programme des petites opérations routes et bâtiments : déblais rocheux à Le Cingle, commune de Le Bugue, ouvrage d'art aqueduc à Borrèze, réparation des parapets du pont de Bouclard à **La Cassagn**e, la reprise d'un mur de soutenement à Condat-sur-Vézère, réparation des parapets du pont des 3 Ponts à Hautefort, l'extension de l'aire de covoiturage à
**La Bachellerie**
, des aménagements extérieurs sur un parking paysager et un jardin partagé en lien avec l'EPADH au CMS de
**Montignac**
, une automatisation de la tonte et la réalisation d'un hangar matériel à Campagne, la création d'un espace vestiiaire avec une unité de chauffage dans le local Pôle espaces verst et pose d'un volet roulant électrique à Montignac - Lascaux, la réfection de chéneaux au collège de
**Montignac**
, l'étude pour la construction d'une salle polyvalente avec DCE en décembre 2020 au collège de
**Terrasson**
, et le remplacement des luminaires dans les salles de classe du collège de
**Thenon**
, ainsi que les plaques de faux plafond et le remplacement des portes bois de la cuisine par des portes aluminium.

Le Conseil départemental de la Dordogne souhaite relancer les chantiers programmés et

budgétés par la collectivité. Le Département n'a pas la compétence économique, mais il fait partie des gros donneurs d'ordre. Dans le domaine du bâtiment, ce sont 160 chantiers qui vont être lancés, pour des montants variant de quelques milliers d'euros à 40 000 euros HT, permettant, aux entreprises de toute taille d'y répondre, via des consultations simplifiées. La collectivité programme un vaste plan de sauvegarde de l'économie avec une enveloppe initiale de 150 millions d'euros, dont près de 58 millions d'euros pour les routes et les bâtiments départementaux comme les collèges (Montignac, Terrasson, Thenon, Le Bugue...). Le programme d'entretien des routes est de 11 millions d'euros. Le chantier de l'extension reconstruction du laboratoire départemental d'analyse et de recherche, situé à Coulounieix-Chamiers, victime d'un grave incendie en décembre 2018, est sur les rails avec une enveloppe de 14 millions d'euros. Le projet de maison départementale de l'habitat, réunissant tous les organismes spécialisés, devrait s'installer derrière la gare de Périgueux pour un montant de 14,5 millions d'euros. Le plus gros chantier est celui de la fibre optique mené par Périgord numérique, avec 40 millions d'euros cette année, 50 millions en 2021 et 285 millions prévus pour la dernière tranche de 2022 à 2025. L'investissement total avec tous les partenaires s'élève à 475 millions d'euros. Il y a aussi l'aide aux communes de 15 millions d'euros, l'aide à la rénovation de l'habitat privé des propriétaires occupants pour 3 millions d'euros, la participation au fonds de soutien, destiné aux entreprises non éligibles aux aides de la Région et de l'Etat (celles qui n'ont pas de salariés, celles qui ont moins d'un an d'existence) lancé par les chambres consulaires en fléchant les sommes vers un volet social.

La collectivité redoute, par ailleurs, une explosion des dépenses sociales avec une augmentation sensible du nombre de bénéficiaires du revenu de solidarité active, le RSA. En avril, elles ont augmenté de 5,5 %, avec 9700 allocataires. Sont touchés de plein fouet les saisonniers qui n'auront pas de travail ou bien plus tardivement, et qui ne pourront pas recharger leurs droits au chômage, faute de durée de contrat suffisante. La prochaine session du Conseil Départemental devrait avoir lieu les 4 et 5 juin. Elle pourrait avoir lieu dans la salle de spectacle du centre départemental de la communication, dans le but de respecter la distanciation physique entre les conseillers. (**mail BTP** : planderelance-routes@dordogne.fr ou planderelance-batiments@dordogne.fr)

**Démarchages abusifs pour des primes énergies... Un communiqué du conseil départemental de la Dordogne en date de ce jeudi 23 avril 2020 :**

"Le Département de la Dordogne vous informe que des démarchages abusifs circulent actuellement en son nom sur les réseaux sociaux concernant l'attribution de primes énergies (changement de chauffage, installation de pompes à chaleur ...). Le Département rappelle qu'il peut effectivement vous accorder une aide pour la rénovation énergétique de votre logement, ceci en complément des aides attribuées par l'Agence Nationale de l'Habitat et sous certaines conditions : si vous êtes éligible aux plafonds de ressources de l'Agence Nationale de l'Habitat en vigueur, et si une économie de 25 % d'économie d'énergie est réalisée lors des travaux. Afin de vérifier votre éligibilité aux aides nationales et locales, il vous est recommandé de vous

rapprocher de l'ADIL 24 ou de Soliha Dordogne-Périgord. Contact ADIL 24 : 05 53 09 89 89 ou www.adil24.org ou adil.24@wanadoo.fr ; contact Soliha : 05 53 06 81 20 ou www.dordogne.soliha.fr ou accueil.dordogne@soliha.fr".

---

**Communiqué du mardi 14 avril 2020. La Commission Permanente du Conseil départemental s'est déroulée par vote électronique...**

Compte tenu des circonstances exceptionnelles liées au COVID-19, les membres de la commission permanente se sont prononcés sur les dossiers par vote électronique. La Commission Permanente du Conseil départemental a examiné les 33 dossiers à l'ordre du jour de la séance du 14 avril 2020. Parmi ceux-ci, on notera en particulier les suivants :

ROUTES. Au titre des travaux divers d'amélioration du réseau routier départemental, 80.000 € ont été attribués à des réparations de chaussées sur la RD 21 à Saint-Sauveur-de-Bergerac (27.500 €) et la RD 939 à Chancelade (52.500 €). Au titre du programme 2020 des opérations de sécurité routière sur Routes départementales, attribution de 52.000 € pour la mise en oeuvre d'un coulis haute adhérence et la suppression des obstacles latéraux sur la RD 707 à Saint-Pardoux-la-Rivière.

PERSONNES AGEES ET PERSONNES HANDICAPEES. Intervention de conventions et attribution de 372.428 € à des associations à caractère social répartis entre des associations d'anciens combattants, des associations dans le secteur de la santé et de l'action sociale (prévention et éducation pour la santé, services communs, famille et enfance et personnes handicapées).

EDUCATION. Au titre des bourses départementales aux collégiens, 74.560 € ont été votés, répartis entre 982 élèves. Au titre des subventions aux associations éducatives, 9700 € ont été répartis entre 6 associations bénéficiaires.

JEUNESSE ET SPORTS. Au titre des subventions au mouvement sportif, 369.435 € ont été votés en direction des clubs sportifs (290.235 €), de manifestations sportives (43.600 €) et de 36 athlètes de haut niveau (35.600 €).

CULTURE ET LANGUE OCCITANE. Intervention de conventions et attribution de 257.000 € répartis entre des associations (222.000 €) et des manifestations (35.000 €).

TRANSITION ECOLOGIQUE, MOBILITE ET DEVELOPPEMENT DURABLE. 29.785 € ont été votés au titre de l'éducation à l'environnement et amélioration de la connaissance du milieu

naturel répartis entre des associations pour des animations, festival et activités diverses.

LOGEMENT. Au titre de l'aide à l'amélioration de l'habitat pour les propriétaires occupants, 18.000 € ont été votés en faveur de 36 bénéficiaires.

---

---

**Le Conseil Départemental de la Dordogne a reconduit son partenariat pour l'année 2020** avec votre site internet d'informations locales Ewanews.com (géré par l'association Terrassonnais Infos)*.

Les autres partenaires d'Ewanews sont : la Communauté de communes du Terrassonnais en Périgord noir-Thenon-Hautefort, les communes de : Terrasson-Lavilledieu ; Le Lardin-Saint-Lazare ;
Condat-sur-Vézère, Aubas,
Montignac-Lascaux,
(Les Farges), (Auriac),
Coly-Saint-Amand, (La Chapelle-Aubareil)...
;
Peyrignac, Saint-Rabier, La Bachellerie, Azerat, Thenon
, (Fossemagne), (Limeyrat), (Bars)... ;
Beauregard-de-Terrasson, Villac, Châtres, Badefols d'Ans, Tourtoirac, (Hautefort-Saint-Agnan), (Nailhac), (Boisseuilh), (Teillots)... ;
Cublac, (Mansac) ;
Pazayac,
La Feuillade,
Les Coteaux Périgourdins,
Ladornac,
La Cassagne, (Jayac), (Larche), (Nadaillac),...